



# LIVRET D'ACCUEIL PÔLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





# SOMMAIRE

<b>PROJET ÉDUCATIF LASALLIEN .....</b>	<b>4</b>
<b>SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE .....</b>	<b>5</b>
<b>À QUI S'ADRESSER ? .....</b>	<b>6</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES .....</b>	<b>7-8</b>
<b>LA VIE ÉTUDIANTE .....</b>	<b>9-13</b>
<b>LA VIE À PARAY-LE-MONIAL .....</b>	<b>14-15</b>
<b>PRÉSENTATION DE NOS FORMATIONS .....</b>	<b>16</b>
<b>LES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS .....</b>	<b>17-22</b>

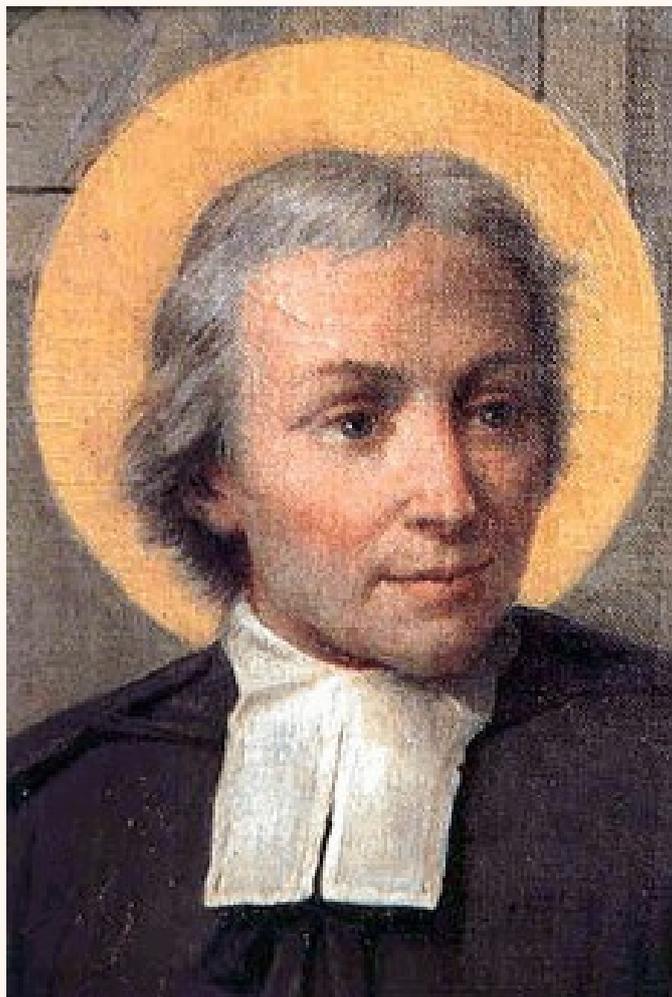


La vie au pôle d'enseignement supérieur se base sur le **projet éducatif lasallien** pour :

- Permettre à chaque jeune, par le biais de la connaissance, de la culture et de son travail, d'apprendre à développer son esprit critique afin de construire sa future vie d'adulte.
- Accueillir chacun dans sa différence et l'accompagner dans son développement et son cheminement personnel à travers des valeurs partagées.
- Permettre à tous, adultes et jeunes, de se rencontrer, de communiquer afin de se connaître et de se respecter.
- Favoriser les temps d'échange, de partage, pour amener l'élève à s'interroger sur le sens de sa vie et l'adulte sur le sens de sa mission.

Pour un enseignement en conformité avec les textes officiels et proposer un cadre de vie agréable, des règles indispensables sont contenues dans le règlement intérieur. Ce règlement est destiné à rendre possible et à harmoniser la vie en communauté.

# SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE



Scannez le QR Code pour en savoir plus sur la vie de  
Saint Jean-Baptiste de La Salle :



# À QUI S'ADRESSER ?

QUOI ?	SITE CFA Tél. 03 85 81 03 75	SITE JEANNE D'ARC Tél. 03 85 81 10 02
• Certificat de scolarité	Mme AUBRETON <i>Suivi administratif</i>	Mme MARTIN <i>Secrétariat</i>
• Signaler un changement d'adresse ou de tél.	Mme URBINI <i>Responsable du CFP</i>	
• Inscription aux examens	Mme DIOT <i>Secrétariat</i>	
• Dossiers scolaires	Mme URBINI <i>Responsable du CFP</i>	
• Demande de bourses	X	
• Informations sur la santé scolaire, les visites médicales, les aménagements scolaires et/ou d'examens, demander un RDV au médecin scolaire, etc.	Mme FORGEAT <i>Infirmière scolaire</i>	
• Régler vos repas, un problème de carte de self	SODEXO <i>Service restauration</i>	
• Régler la scolarité	Mmes BARRAT - BELIOT - GIRAUDIER <i>Service comptabilité</i>	
• Une autorisation exceptionnelle de sortie • Un justificatif, une absence ou un retard • Une information sur : emploi du temps, changement de classe, absence de professeur • Un complément d'information sur les activités existantes dans l'établissement	M. HERMANN <i>Responsable vie scolaire et internat</i>	
	M. HERMANN <i>Coordinateur vie scolaire</i>	M. CALABRIA <i>Coordinateur vie scolaire</i>
• BDE • Devoir surveillé	Mme SENOUCI <i>Assistante vie scolaire</i>	
• Publication sur les réseaux sociaux, commande de sweats, photo sorties scolaires/manifestations	Mme DAVIOT <i>Chargée de communication</i>	
• Faire le point sur votre scolarité • Parler de votre orientation • Évoquer un problème particulier	- Formateurs référents - Mme URBINI, Mme BILLAUD, M. LACROIX <i>Adjoint de direction</i>	- Formateurs référents - Mme GIVRY <i>Adjointe de direction</i>

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Accès :

L'entrée des jeunes se fait uniquement par les entrées principales de chaque site.

- Lycée Jeanne D'arc : 17 rue Pasteur
- Lycée Sacré Cœur : 22 avenue de Charolles

## Horaires :

- Site Jeanne D'arc : Le pôle d'enseignement supérieur est ouvert sur les horaires du lycée mais les jeunes disposent d'un badge par classe leur permettant d'accéder aux locaux spécifiques de 7h30 jusqu'à 18h30, à l'exception du mercredi de 7h30 à 16h30 et le vendredi jusqu'à 18h.
- Site Sacré Coeur : Le lycée est ouvert à partir de 7h30 et jusqu'à 17h30. Une salle est disponible de 17h30 à 19h00 pour travailler en autonomie.

- Ouverture de l'établissement :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 17h45
- Mercredi : 7h30 à 12h15

- Organisation des cours de la journée :

8h15 > 9h05	13h > 13h50
9h05 > 9h55	13h50 > 14h40
<b>9h55 &gt; 10h10 (récréation)</b>	14h40 > 15h30
10h10 > 11h	<b>15h30 &gt; 15h45 (récréation)</b>
11h > 11h50	15h45 > 16h35
11h50 > 12h40	16h35 > 17h25

## **Informatique :**

Les jeunes peuvent utiliser leur matériel informatique personnel en plus de celui mis à leur disposition par l'Établissement et selon les consignes de chaque enseignant. Le pôle d'enseignement supérieur est équipé en WIFI, les jeunes ont la possibilité de se connecter avec un code donné en début d'année.

## **Photocopieur :**

A leur arrivée, les étudiants disposeront d'un compte pour effectuer des copies et/ou des impressions. Des modes opératoires pour les principales fonctionnalités du copieur sont mis à disposition pour en faciliter l'usage. Votre compte dispose de :

- Impressions : 50 en couleur + 100 en noir et blanc
- Photocopies : 20 en couleur+ 50 en noir et blanc

# LA VIE ÉTUDIANTE

## Restauration / Self / Cafétéria :

- Il n'est pas autorisé de manger dans les salles de cours.
- Pour ceux qui souhaitent apporter leur repas, sur le site du lycée Jeanne d'Arc, un foyer (1er étage de l'internat La Colombière) avec micro-onde est à disposition. Les étudiants sont responsables de la propreté de cette salle. Cette salle est également à disposition pour le travail en autonomie de 9h à 11h00 et de 13h30 à 15h30.
- Sur le site du Sacré Cœur, le self et la cafétéria sont ouverts entre 11h30 et 13h30.
- Pour les jeunes disposants d'un badge de self, celui-ci doit être régulièrement approvisionné. S'il apparaît négatif, l'accès à la cafétéria sera refusé.
- L'approvisionnement de la carte peut se faire :
  - soit par règlement directement au self ,
  - soit sur le site internet de l'ensemble scolaire [www.lasalleparay.fr](http://www.lasalleparay.fr) > onglet SODEXO avec l'identifiant et le mot de passe transmis par courrier en début d'année scolaire.

**Contact SODEXO service restauration :** tél. 03.85.81.15.98

## **Délégués de classe :**

Début septembre des élections seront organisées pour représenter les jeunes au sein des instances pédagogiques.

## **Bureau des étudiants :**

Le BDE est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges. Lors de réunions programmées, les membres du BDE définissent les projets à mener et font des propositions avec pour objectif principal de souder l'ensemble des étudiants du Pôle Supérieur. Les élections des membres du BDE se font en début d'année scolaire. Les membres élus le sont pour deux ans. Chaque année, l'élection complète l'équipe existante. Le BDE est constitué de neuf membres qui désignent un président, un trésorier et un secrétaire.

Le BDE a pour objet de :

- Proposer des activités à l'ensemble des sections du pôle supérieur pour améliorer et faire vivre la vie étudiante (activités de loisirs, de type humanitaire, d'intérêt social, artistique...),
- Faciliter la conduite des projets menés par les étudiants et leur permettre de développer leur sens de la citoyenneté,
- Faire la promotion du pôle supérieur et des différentes formations proposées,
- Participer aux événements du Campus La Salle, du type rassemblement BDE,
- L'organisation de temps conviviaux,
- Créer un réseau entre les anciens élèves et les étudiants en cours de formation au Pôle Supérieur.

Le but est que les étudiants puissent apprendre sur chacun et mener des actions communes. Cela permettra de favoriser la cohésion et l'entraide entre les étudiants, dans le respect des valeurs du Réseau La Salle.

Le BDE est une instance active au sein de l'ensemble scolaire afin de porter la voix des étudiants. L'adhésion au BDE est facultative, la cotisation annuelle s'élève à **15€**. Cette cotisation couvrira des tarifs préférentiels pour les activités qui seraient payantes proposées par le BDE.

Une journée d'intégration est organisée courant septembre pour et par les jeunes du pôle d'enseignement supérieur. Il s'agit d'un moment de convivialité et de prise de contact entre les jeunes et l'équipe pédagogique.



## Logements :

L'ensemble scolaire dispose d'un internat. Sous réserve de place, les étudiants peuvent faire le choix de l'intégrer, dans ce cas, ils devront respecter le règlement de celui-ci avec des horaires aménagés à leur statut.

## Aides possibles :

ÉTUDIANT EN ALTERNANCE	ÉTUDIANT EN FORMATION INITIALE
<b>Carte d'étudiant des métiers</b> délivrée pour le cycle	<b>Carte d'étudiant</b> délivrée pour le cycle
<b>Aides au logement</b> : ALS ou APL (CAF) + MOBILJEUNES (Action logement)	<b>Aides au logement</b> : ALS ou APL (CAF)
<b>Prime d'activité</b> selon conditions de ressources (CAF)	<b>Bourses de l'enseignement supérieur</b> - À renouveler chaque année entre le 15 janvier et le 31 mai - Dossier social étudiant (DSE) à compléter sur <a href="http://www.messervices.etudiant.gouv.fr">www.messervices.etudiant.gouv.fr</a> - Pensez à remettre la notification d'attribution de bourses, dès réception, au secrétariat de direction
<b>Aide au permis</b> possible (demander à votre formateur référent)	

## Simulateurs utiles :



[www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr)



[www.ljeunesolution.gouv.fr](http://www.ljeunesolution.gouv.fr)

Aide possible pour la constitution des dossiers auprès de la **Maison France Services** (1 rue du 8 mai, Paray-le-Monial)

## Devoirs surveillés et examens blancs :

Des devoirs surveillés sont programmés chaque semaine pour mettre en situation les jeunes. Au cours de l'année, des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux les jeunes.

## Suivi et communication :

Les notes et appréciations de la scolarité se font par **ÉCOLE DIRECTE**. L'accès se fait via le site [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) avec les identifiants donnés en début d'année.

## CDI :

Sur chaque site, une professeure documentaliste est présente pour tout renseignement et accompagnement dans les recherches. Une base de données documentaire est également disponible (**E-SIDOC** depuis ECOLE DIRECTE). Des ouvrages, magazines, quotidiens et autres peuvent être consultés sur place et empruntés gratuitement.

## Association sportive :

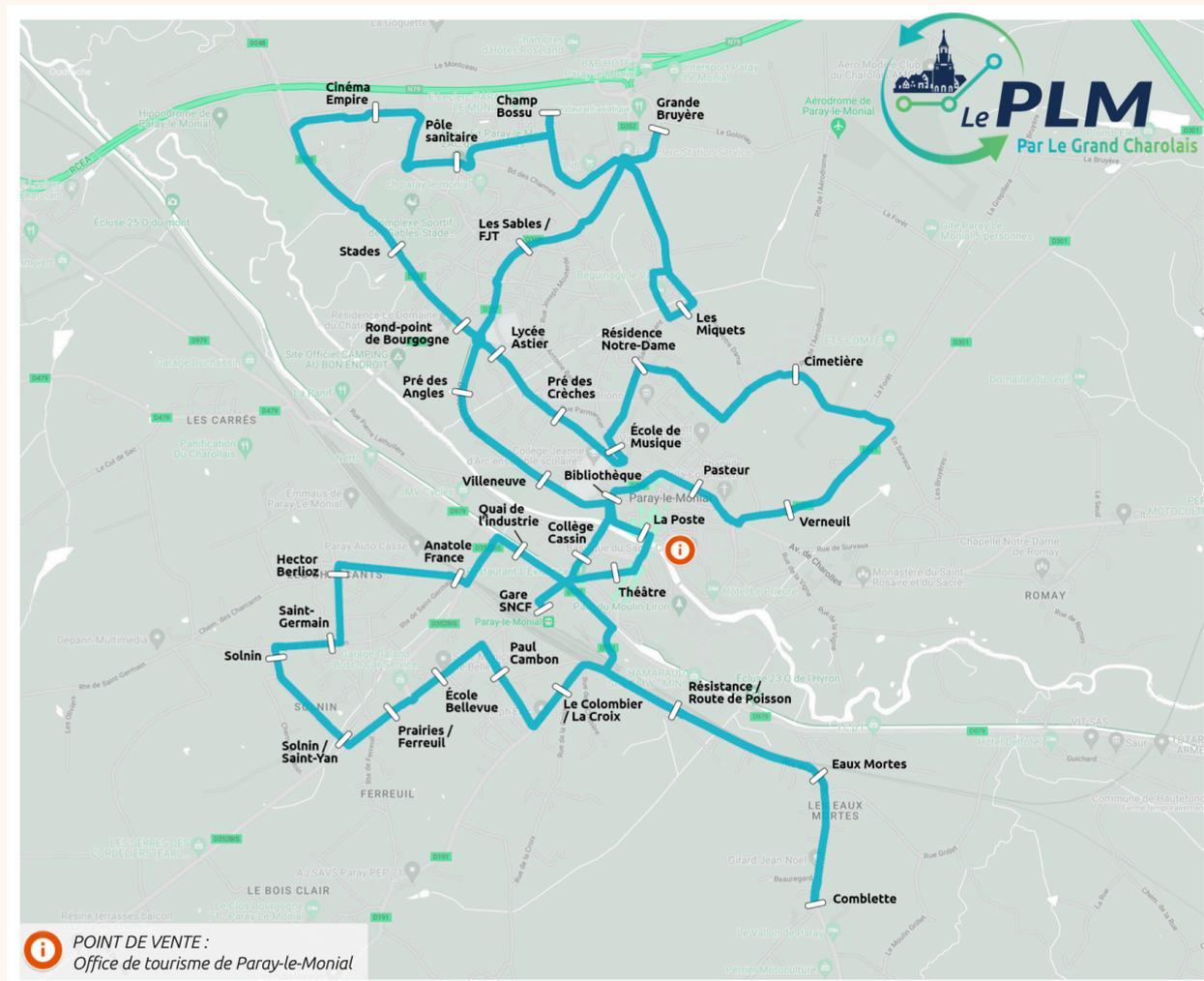
Les jeunes ont la possibilité de prendre une licence (25€ à l'année) et de profiter des disciplines proposées par l'ensemble scolaire (musculature, danse, basket, futsal, etc.). Ces temps sont proposés sur le site du Lycée Sacré Coeur :

- **Lundi, mardi et jeudi : de 17h40 à 19h00**
- **Mercredi : de 13h30 à 15h00**

Des informations sur l'AS sont données en début d'année.

# LA VIE À PARAY-LE-MONIAL

La ville dispose d'un moyen de transport urbain (Bus PLM) qui fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h et qui dessert 36 arrêts dans les différents quartiers de la ville.



La gare SNCF se situe à 1,5 km de nos établissements, soit 15 minutes à pied.

Pour vous divertir à Paray-le-Monial, vous trouverez :

- Cinéma Empire
- Bowling Bull'in Charolais
- Escape game Starland
- Bibliothèque municipale
- Musées
- Maison de la Mosaïque



- De nombreuses infrastructures : 4 gymnases, 5 terrains de foot, 2 terrains de rugby, 1 piscine, 1 boulodrome, 1 hippodrome, 1 complexe de tennis, 5 salles de sport, pistes cyclables, etc.



- Divers restaurants / fast food : italien, asiatique, kebab, burger, etc.

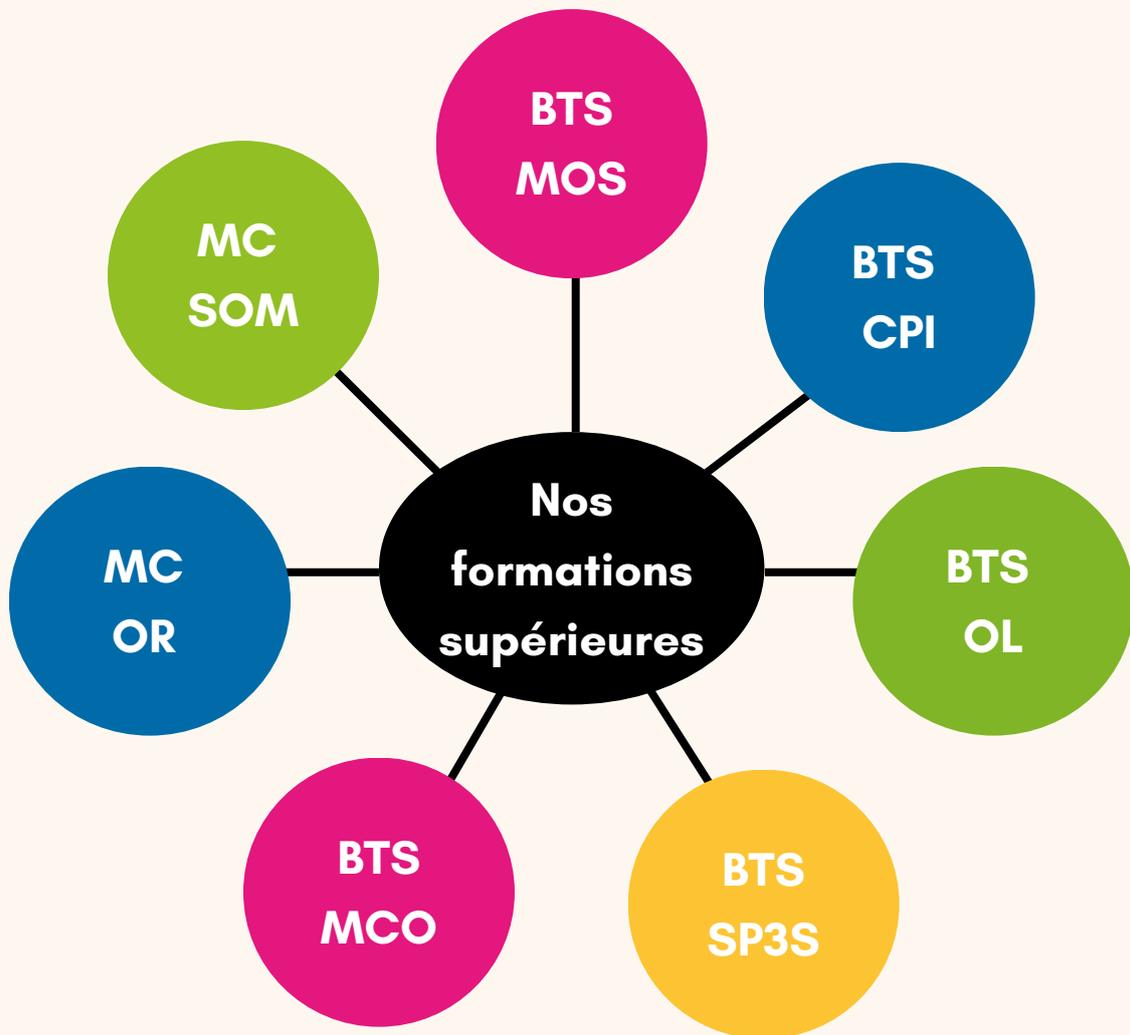


[www.omsparay.com](http://www.omsparay.com)



[www.tourisme-paraylemonial.fr](http://www.tourisme-paraylemonial.fr)

# PRÉSENTATION DE NOS FORMATIONS



- **BTS MOS** : Management Opérationnel de la Sécurité
- **BTS CPI** : Conception de Produits Industriels
- **BTS OL** : Opticien Lunetier
- **BTS SP3S** : Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
- **BTS MCO** : Management Commercial Opérationnel
- **MC OR** : Organisateur de Réception
- **MC SOM** : Sommellerie

# LES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS

La vie au lycée, c'est :

- un projet éducatif lasallien,
- un enseignement en conformité avec les textes officiels,
- un cadre de vie.

Pour réaliser ces objectifs, les règles indispensables sont contenues dans le règlement intérieur.

Le règlement est destiné à rendre possible et à harmoniser la vie en communauté, et s'applique également aux élèves majeurs.

## Règlements intérieurs :



- Pour les BTS SP3S



- Pour les étudiants alternants

## **Quelques points de règlements essentiels :**

Le lycée est un lieu privilégié où doit se faire l'apprentissage de la vie collective. Chacun s'efforcera par son attitude, de contribuer à rendre la vie quotidienne harmonieuse.

L'établissement se veut accueillant et ouvert à tous. La mise en œuvre du message évangélique reste cependant la vocation d'une école chrétienne. Le respect des autres en est un principe fondamental. Toute atteinte à ce principe serait considérée comme incompatible avec l'esprit de l'ensemble scolaire Lasallien.

## **Entrées et sorties :**

L'étudiant doit toujours être porteur de sa carte d'étudiant.

Les jeunes doivent être présents sur toutes les heures de cours définies dans l'emploi du temps.

## **Retard :**

Les jeunes doivent être ponctuels. Les retardataires perturbent les cours et gênent le travail des autres jeunes.

En cas de retard :

- Se présenter au bureau de la vie scolaire,
- Le responsable de la vie scolaire enregistre le retard et délivre un billet de retard pour entrer en cours,
- Les jeunes ne seront pas acceptés en classe sans billet d'entrée.

## Absences :

### - Pour les BTS SP3S en formation initiale :

- **Avertir dès le début de l'absence** le lycée par téléphone au 03 85 81 90 82, par mail [viescolairelja@lasalleparay.fr](mailto:viescolairelja@lasalleparay.fr) ou par Ecole Directe.
- **Justifier vos absences ou retards** à la vie scolaire : attention, des absences répétées non justifiées peuvent faire l'objet de sanctions et vous pouvez même vous voir refuser l'accès aux examens ou concours blancs.
- Pour les **élèves boursiers**, un suivi de l'assiduité est demandé à l'établissement, un cumul d'absences injustifiées peut entraîner la perte de votre bourse.
- Le jeune dès la reprise, se **présente OBLIGATOIREMENT au service de la vie scolaire**. Le responsable de la vie scolaire enregistre le retour et délivre un billet de retour pour entrer en cours.
- Un relevé du nombre d'absences figurera sur le bulletin semestriel permettant aux parents de vérifier que ces absences correspondent bien aux justificatifs qu'ils ont délivrés ou en temps réel sur ECOLE DIRECTE.
- Les absences de plus de 48 heures pour maladie devront être justifiées par un certificat médical.

### - Pour les étudiants alternants :

- Toute absence doit être justifiée par un arrêt de travail transmis à l'entreprise et copie au CFP.
- Avertir Mme URBINI, responsable du CFP, de l'absence par téléphone au 03.85.81.03.75

## Les cours :

Le bien être dans un établissement passe par l'entretien des locaux, qui est de la responsabilité de chacun.

En qualité d'étudiant de notre établissement, nous vous offrons la possibilité de travailler en autonomie.

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes pour le bon déroulement de cette année scolaire :

- La salle doit toujours être propre et rangée,
- Les ordinateurs doivent rester dans cette salle,
- Travailler dans le calme pour respecter les autres.

## Suivi du travail et communication :

Le suivi du travail des jeunes est un objectif prioritaire, il se fait par l'intermédiaire :

- D'**ÉCOLE DIRECTE** [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) avec l'identifiant et le mot de passe transmis par courrier en début d'année scolaire
- De notre **site internet** [www.lasalleparay.fr](http://www.lasalleparay.fr)
- Des **bulletins semestriels** qui constituent des documents officiels à conserver
- Des **devoirs et contrôles** que le jeune doit conserver
- D'**entretien avec les familles** qui le désirent.

## Conduite - Tenue - Comportement - Responsabilité :

Le respect d'autrui et de soi impose à chacun propreté corporelle, vestimentaire ainsi que correction de la tenue et du langage.

- Votre tenue sera :
  - Décente et adaptée aux situations professionnelles, notamment lors des journées d'actions professionnelles. Pensez au public avec lequel vous travaillerez. L'équipe enseignante se réserve le droit d'appréciation de votre tenue vestimentaire.
  - Hygiène corporelle correcte.
  - Pas de chewing-gum, ni d'écouteurs ...
  
- Votre langage : Exprimez-vous comme vous le feriez en milieu professionnel.

L'introduction, la détention, l'usage et la vente de toutes formes de drogues sont strictement interdits, conformément à la loi. En cas de manquement à ce point de règlement, un signalement sera effectué par le chef d'établissement aux autorités judiciaires.

L'établissement s'efforce d'agir préventivement en exerçant une surveillance pour éviter les vols. Cependant, il décline toute responsabilité en cas de détérioration, de disparition, de perte d'objets ou d'effets personnels appartenant aux jeunes. (Il est donc recommandé aux familles de ne pas donner à leur jeune des effets ou du matériel scolaire de valeur, des sommes d'argent importantes).

## **Infirmierie :**

Une infirmière intervient sur nos sites : le lycée Jeanne d'Arc et le lycée Sacré-Cœur selon un emploi du temps affiché en début d'année ou sur rendez-vous. Contact : [infirmierie@lasalleparay.fr](mailto:infirmierie@lasalleparay.fr)

- Un étudiant malade ou accidenté accompagné du délégué de classe sera pris en charge par l'infirmière ou la vie scolaire.

- En cas d'urgence et d'obligation de transférer l'étudiant dans le centre hospitalier le mieux adapté, les parents autorisent qu'il puisse être transporté non accompagné, dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Ils seront très rapidement prévenus de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé l'étudiant. Ils assureront sa sortie de l'hôpital.

**N.B : Les fiches d'urgence doivent être impérativement remplies et remises à l'établissement.**





**“Avançons ensemble  
dans un projet commun”**

[www.lasalleparay.fr](http://www.lasalleparay.fr)

